

MUNICIPALITÉ

Finances et fiscalité

Les indicateurs de
gestion municipaux

Métropole

Trois projets d'envergure
et d'ouverture

Vol. 35, numéro 2, Été 2004



Mérite municipal 2004

**ARTISANS DE LA
QUALITÉ DE VIE**

Municipalité

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile Cook, RC
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2019
Télécopieur : (418) 643-7385
Site Web du Ministère : www.mamsl.gouv.qc.ca

Coordination de la rédaction

Caroline Pelletier
Service de l'information et de l'édition
caroline.pelletier@mamsl.gouv.qc.ca

Coordination de la production

Louise Bernatchez
Service de l'information et de l'édition
louise.bernatchez@mamsl.gouv.qc.ca

Ont collaboré à ce numéro :

Denis Brown, Johanne Lafleur, Véronique Lavoie, Huguette Proulx, Pierre Sénéchal, Ghislaine Vézina ainsi que l'Association québécoise du loisir municipal et la Direction de la sécurité en transport du ministère des Transports du Québec

Révision linguistique

Marielle Garon

Conseil juridique

Direction des affaires juridiques

Abonnement

Caroline Pelletier
caroline.pelletier@mamsl.gouv.qc.ca

Conception graphique

Pige Communication

Illustration première de couverture

Caroline Desmeules

Préresse et impression

Imprimerie Transcontinental Québec

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 0713-4800

MUNICIPALITÉ est publié par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec. La reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'en mentionner la source. Les articles n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion du Ministère.

L'intégral de MUNICIPALITÉ est accessible sur Internet en format PDF depuis l'édition d'avril-mai 1997 à l'adresse suivante : www.mamsl.gouv.qc.ca.

Le contenu de MUNICIPALITÉ est indexé dans REPÈRE. Vous pouvez aussi vous adresser au Centre de documentation du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir par téléphone au (418) 691-2018 ou par courriel au centre.doc@mamsl.gouv.qc.ca.

Courrier de 2^e classe
Société canadienne des postes
Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention 40005085

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR

Ministre : Jean-Marc Fournier
Sous-ministre : Denys Jean
Directeur des communications : Jean Dionne
Directrice du Service de l'information et de l'édition :
Yolaine Morency

Devenir meilleur

Le 10 juin, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, a décerné 18 prix du Mérite municipal dans trois catégories : citoyen, employé municipal et organisme communautaire. Attribués pour la 14^e année, les prix du Mérite municipal sont un témoignage de reconnaissance à l'égard de personnes ou d'organismes qui ont réalisé des projets à caractère humain pour le mieux-être de la collectivité. *Municipalité* vous propose une rencontre avec ces personnes, individus ou représentants d'organisme, qui ont le cœur sur la main et assument pleinement leur rôle de citoyen.

Comme les années passées, la cérémonie du Mérite municipal s'est tenue dans le cadre de la Semaine de la municipalité sous le thème *Ma municipalité, j'y mets du cœur!* Pendant cette 16^e édition de la Semaine, des municipalités de partout au Québec ont répondu à l'invitation du MAMSL et ont encouragé leurs citoyens à participer à diverses activités.

Vous pourrez également lire dans ce numéro un article sur les indicateurs de gestion municipaux qui permettront d'améliorer les pratiques des municipalités. Ce chantier, amorcé il y a cinq ans, est un projet rassembleur pour les différentes associations du monde municipal et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Autre bel exemple de partenariat. La mise en œuvre ou le coup d'envoi de trois grands projets pour Montréal : le quartier International, la revitalisation du havre et le quartier des Spectacles. Visant à donner un visage encore plus accueillant à la métropole, ces projets promettent aussi une redéfinition de l'espace urbain qui respectera davantage l'humain.

Le prochain numéro de *Municipalité* en octobre sera consacré aux technologies de l'information. Entrevues et reportages viendront faire le point sur les prestations électroniques de services offertes par le MAMSL mais aussi sur des projets fort stimulants nés dans les municipalités.

La rédaction

De grandes rencontres ministérielles à Québec

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, aura été cette année l'hôte de deux grandes rencontres ministérielles.

La première, la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, du loisir et de la condition physique, a eu lieu les 29 et 30 avril. Les ministres ont entre autres adopté la nouvelle Politique canadienne contre le dopage dans le sport. En entérinant cette politique, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont réitéré le rôle de chef de file international du Canada dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Les ministres ont aussi reconnu l'importance de l'activité physique dans la réduction des maladies chroniques et

l'amélioration de la santé. Des buts, des objectifs et des priorités ont été établis dans le cadre d'un plan d'action de six ans visant à augmenter le taux d'activité physique de 10 % dans les provinces et territoires d'ici 2010. La prochaine réunion devrait avoir lieu en août 2005 à Regina pendant les Jeux d'été du Canada.

L'autre événement, la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des administrations locales, se tiendra à Québec du 15 au 17 septembre. Cette rencontre permettra aux ministres d'échanger sur les grands enjeux qui sont du ressort des provinces, des territoires et des administrations locales. Le financement des infrastructures municipales occupera une place de choix dans les discussions. ■

Sommaire

MUNICIPALITÉ Été 2004

Billet

Devenir meilleur 2

Sous les projecteurs

Prix du Mérite municipal 2004. Fiers d'être citoyens, par Caroline Pelletier 4

Actualité

Viruzzzzzzz du Nil. Agir pour se protéger 9

Environnement

Programme d'économie d'eau potable
Laissons-en pour les poissons ! 10

Finances et fiscalité

Les indicateurs de gestion municipaux
Assurer une meilleure gouvernance locale 11

Loisir et sport

L'Association québécoise du loisir municipal
Une référence pour les municipalités 13

Rouler en sécurité. L'aménagement d'un parc
pour planches à roulettes, par Denis Brown 14

Métropole

Montréal, ville ouverte
Trois nouvelles perspectives de la métropole 16

Transport

Les principales actions en matière de sécurité routière
en 2003-2004, par la Direction de la sécurité
en transport 19

Vie municipale

Des familles à découvrir, par Ghislaine Vézina 21



4



14



16

Chroniques

Environnement

GES-Énergie Municipalités. Pour gérer
la performance énergétique et environnementale,
par Huguette Proulx 23

Transports

La gestion écologique de la végétation
La nouvelle approche québécoise, par Véronique Lavoie 24

Coup d'œil sur le monde municipal

Paysages à l'étude 25

Saint-Chrysostome se démarque 25

Salaberry-de-Valleyfield adopte une politique
de gestion de la qualité 25

Les actualités du MAMSL

De grandes rencontres ministérielles à Québec 2

STEFE: une application rapide, facile et sécuritaire 26

Innovations municipales recherchées 26

Contrôle de l'herbe à poux. Un nouvel outil
de sensibilisation, par Johanne Lafleur 27

Prix du Mérite municipal 2004

Fiers d'être citoyens

Par Caroline Pelletier, Direction des communications, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Photos: Studio Pub-Photo

Ils sont à la retraite ou au cœur de leur vie active. Ils habitent la ville ou la campagne.

Artisans de la qualité de vie dans leur municipalité, ils partagent un même dynamisme,

une même énergie et une même volonté d'agir. Pour ces hommes et ces femmes,

donner un coup de main à leurs concitoyens représente un geste d'entraide des plus naturels.

Municipalité s'est entretenue avec les lauréats de la 14^e édition des prix du Mérite municipal.



Cécile Cloutier

Municipalité: Saint-Hyacinthe

Catégorie: Citoyen

Classe: de 25 000 à 99 999 habitants

« Faut pas me lancer de défi ! » s'exclame Cécile Cloutier de Saint-Hyacinthe. Déterminée, cette femme à l'enthousiasme contagieux œuvre depuis maintenant cinq ans auprès des non-voyants. Son engagement est d'autant plus extraordinaire qu'elle vit elle-même avec un handicap visuel. Et puisque l'on « reçoit ce que l'on donne », comme elle le dit, elle peut compter sur sa famille pour l'aider à accomplir ses différentes activités.

Pour Cécile Cloutier, le bénévolat est d'abord et avant tout « un plaisir ». « Je ne prends pas ça pour une tâche ! » relève-t-elle. Maintenant présidente du Conseil des aveugles de Saint-Hyacinthe, elle ne croyait pas aussi bien se débrouiller au début de son engagement. « J'ai été surprise de ma réussite. Je ne pensais pas que j'étais capable d'organiser des événements. » Mais quand on a élevé une famille de huit enfants, lui fait-on remarquer, on doit développer bien des talents d'organisatrice !

Avec le Conseil des aveugles, M^{me} Cloutier a notamment organisé des activités d'autofinancement telles qu'une exposition d'œuvres d'artisans et d'artistes chaque printemps ainsi qu'une partie de hockey sonore... avec la participation du

club de hockey Les Hiboux, regroupant des joueurs handicapés visuels qui ont troqué la rondelle pour une boîte de conserve. Mijote-t-elle encore un projet? Sans aucun doute! Elle espère entre autres ajouter aux activités de financement un spectacle à l'automne. Et elle cherche une façon d'intéresser les plus jeunes à joindre leur organisation, afin de maintenir l'offre d'activités aux personnes handicapées visuelles dans la région.



Hervé Lavigne

Municipalité: L'Ange-Gardien

Catégorie: Employé municipal

Classe: de 2000 à 4999 habitants

L'heure de la retraite sonnera bientôt pour Hervé Lavigne, employé de la Municipalité de L'Ange-Gardien. Depuis plus de 20 ans, il fait partie du quotidien de ses concitoyens et travaille à maintenir en bon état les infrastructures de ce grand territoire municipal. Afin justement de mieux naviguer sur les quelque 150 kilomètres de route, M. Lavigne et sa petite équipe de trois personnes ont installé des panneaux fluorescents indiquant les numéros civiques devant les 1600 maisons et commerces de la municipalité.

« C'est plus sécuritaire, explique M. Lavigne, aussi pompier volontaire. On voit les numéros lorsqu'il fait noir, même dans les chemins de traverse. Et comme les maisons ici sont souvent loin du chemin, c'est très efficace. »



Sous les projecteurs

Pour la municipalité, le succès de l'entreprise revient en grande partie à Hervé Lavigne. L'efficacité de sa méthode a permis de terminer le travail dans les délais prévus. Ce projet a plu à de nombreuses municipalités qui l'ont imité ou ont envisagé de le faire.

Cet homme qui apprécie le travail en plein air est reconnu par son employeur pour sa grande disponibilité et sa loyauté. Pour sa femme cependant, il est surtout reconnu pour son petit côté « haïssable »... Car si M. Lavigne s'apprête à prendre sa retraite l'an prochain, il a déjà pris celle de l'un de ses passe-temps préférés : jouer des tours ! Il semble qu'ils ont été nombreux à goûter à sa médecine à L'Ange-Gardien. « Il n'y a plus personne à prendre ! » lance-t-il avec un grand sourire – et aussi probablement un peu de regret dans la voix.



Club Lions de Weedon

Municipalité : Weedon
Catégorie : Organisme communautaire
Classe : de 2000 à 4999 habitants
Représentante : Marie-Lise Bernier-Filion

Toutes les raisons sont bonnes pour s'engager dans sa communauté. « Je suis rentrée dans le club Lions pour sortir de ma *business* », relate Marie-Lise Bernier-Filion. Propriétaire d'une épicerie-boucherie, elle trouve aussi le temps d'être présidente du club Lions de Weedon, un organisme fort actif dans son milieu.

Le club a notamment aidé l'un de ses membres handicapé visuel, Rosaire Côté, à fonder une école de braille à Sherbrooke. Il a aussi contribué à refaire l'aménagement autour de l'église, à acheter des lunettes pour des personnes démunies et a aidé la clinique d'ophtalmologie mobile. La liste est longue et pour soutenir ces différentes causes, le club s'adonne à des activités de financement fort populaires. Il y a notamment en août le Horse Show et aussi la journée annuelle des repas spaghetti.

De l'avis de M^{me} Bernier, il n'y a pas beaucoup de sous dépensés pour organiser ces activités. Elle fait par exemple elle-même la salade de fruits, renommée dans la région, dit-on, qui verra conclure le repas spaghetti dont la sauce est aussi issue du labeur des membres, la viande étant fournie par un Lion propriétaire d'une entreprise d'abattage.

Mais les Lions de Weedon se démarquent de leurs semblables en étant particulièrement nombreux à participer à leurs propres activités et à être « visibles » partout dans la municipalité. Il faut dire que la présence de M^{me} Bernier à la tête de l'organisme n'est sûrement pas dissociable de cette vitalité. Dix-huit nouveaux membres sont venus grossir les rangs du club depuis que cette Lionne déterminée en assure la présidence. Elle pourra maintenant appliquer ses bonnes méthodes dans la région puisqu'elle aura « cinq clubs à visiter et à superviser » de par son nouveau titre de présidente de zone.

La prochaine mission pour le club Lions de Weedon dans cette trentième année d'existence ? Assurer que l'organisme vive au moins un autre trente ans en recrutant des jeunes. Un défi qui sera sûrement relevé avec beaucoup d'aplomb par les Lions de Weedon.



Sylvie Lepage

Municipalité : Sainte-Anne-des-Monts
Catégorie : Employé municipal
Classe : de 5000 à 9999 habitants

À Sainte-Anne-des-Monts, le fleuve devenu mer est omniprésent. Mais certains bâtiments délabrés du centre-ville viennent estomper l'image du Saint-Laurent. « Le décor fait que l'on apprécie moins la nature », de dire M^e Sylvie Lepage, greffière de la municipalité.

Pour revitaliser le centre-ville, dépeuplé comme dans bien d'autres municipalités québécoises, M^e Lepage a proposé un projet dans le cadre du programme Renouveau urbain et villageois. Projet accepté et maintenant mis en œuvre grâce à la collaboration de l'organisme Rues principales.

Si elle a agi à titre de responsable de l'urbanisme dans ce dossier, Sylvie Lepage, qui se décrit comme une touche-à-tout dans son travail, s'occupe également des communications. En 2000, elle a fondé *Le petit journal de votre municipalité*. Elle a de plus contribué au lancement du festival Les Grandes Marées, un événement que le conseil a souhaité mettre sur pied pour fêter l'arrivée du nouveau millénaire. Organisé par l'équipe des loisirs de la municipalité, ce festival a connu un franc succès et, après une pause cette année, sera de retour l'an prochain.

Sylvie Lepage pourrait bien être porte-parole d'un grand mouvement de retour en région. Le fil conducteur de son engagement, au travail comme dans sa vie personnelle, est de faire de Sainte-Anne-des-Monts un milieu de vie stimulant pour ses citoyens et attirant pour les entreprises. Selon elle, un des moyens d'y arriver est de créer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les jeunes afin de contrer leur exode. « Ça fait douze ans que je travaille à cette vision », souligne-t-elle. Un pari qu'elle semble déjà avoir gagné. Son travail n'est sûrement pas étranger au retour de plus en plus de jeunes à Sainte-Anne-des-Monts.

Pour faire de cette municipalité un endroit où il fait bon vivre, elle consacre bénévolement bien des heures pour stimuler la vie culturelle, notamment à la présidence des Productions de la salle comble. Cet organisme de diffusion des arts de la scène contribue à offrir aux gens de la région et aux enfants en milieu scolaire des spectacles professionnels. « Si on souhaite une vie culturelle plus riche, on n'a pas le choix en région de s'engager », ajoute-t-elle. Et comme « on apprend à déléguer avec le temps », Sylvie Lepage, amateur de cinéma de répertoire, a recruté des amis et les a encouragés à préparer la première édition d'un festival de cinéma.



Maison de secours La Frontière
Municipalité : Montmagny
Catégorie : Organisme communautaire
Classe : de 10 000 à 24 999 habitants
Représentante : Réjeanne Gaumond

D'entrée de jeu, on devine que Réjeanne Gaumond, directrice générale de la Maison de secours La Frontière à Montmagny, est très occupée. Elle n'a pas beaucoup de temps pour parler au téléphone et, souligne-t-elle à son interlocutrice, elle attend d'une minute à l'autre le prochain bénéficiaire de leur service d'hébergement.

Bien que la conversation ait été brève, elle n'en a pas moins été fort enrichissante. Les employés et bénévoles de la Maison de secours La Frontière accomplissent leur mission avec une grande générosité, et ce, depuis la fondation de l'organisme en 1981.

Depuis 1995, La Frontière accueille « toute personne en difficulté qui a besoin d'hébergement. Ils sont itinérants, alcooliques ou encore toxicomanes. Nous pouvons aussi recevoir des femmes violentées. Parfois, on accueille des personnes seules qui ont besoin de jaser. Nous sommes ouverts 24 heures sur 24 », décrit Réjeanne Gaumond.

En région aussi les besoins sont nombreux et les demandes importantes. Afin de mieux servir les municipalités environnantes, La Frontière a ouvert des comptoirs alimentaires à Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Appoline et dans le quartier

Normandie de Montmagny. L'organisme a des locaux pour les rencontres supervisées entre parents et enfants placés sous la responsabilité de la Direction de la protection de la jeunesse. Il accueille aussi le jour en insertion sociale des gens qui y suivent des cours ou encore participent à l'entretien de la maison.

Toujours avec l'objectif d'aider les démunis, la Maison de secours La Frontière a fait l'achat d'une brodeuse. Cette acquisition permet maintenant aux gens de Montmagny de faire broder vêtements et autres pièces et devient ainsi un moyen de financement pour l'organisme. De plus, elle a occasionné l'embauche d'une personne pour travailler à ce nouvel atelier de couture. Un service qui vient s'ajouter à la friperie Mode sans frontière.



Ghislaine Boulianne Paquet
Municipalité : Amqui
Catégorie : Citoyen
Classe : de 5000 à 9999 habitants

Depuis vingt ans, Ghislaine Boulianne Paquet offre de son temps au hockey mineur d'Amqui. Elle occupe la présidence de l'association locale depuis 1988. « Quand on donne de son temps et de ses forces, on contribue à l'épanouissement de la collectivité, affirme M^{me} Boulianne Paquet. On partage ainsi ce que l'on a reçu. » Pour elle, le bénévolat, c'est une passion et aussi un moyen de communiquer avec les jeunes, « notre relève de demain ».

La popularité du hockey ne se dément pas dans cette municipalité de la vallée de la Matapédia. Plus de 250 jeunes chaussent leurs patins l'automne venu et trois gros tournois y sont organisés chaque année. Des tournois tellement populaires qu'une quinzaine d'équipes ont du être refusées l'an dernier, raconte Ghislaine Boulianne Paquet. Et, il y a deux ans, une campagne de financement a permis d'amasser 275 000 \$ pour la réfection de l'aréna d'Amqui. « C'était un projet qui nous tenait réellement à cœur », souligne-t-elle.

Consciente que le hockey doit maintenant compétitionner avec nombre d'activités offertes aux jeunes, M^{me} Boulianne Paquet et son équipe favorisent des tarifs avantageux pour les débutants « pour leur donner le goût du hockey ». Un marché aux puces permet aussi aux hockeyeurs en pleine croissance d'échanger leurs équipements.

Si M^{me} Boulianne Paquet est très active dans les gradins, vous ne la verrez cependant pas sur la glace. Elle n'a jamais joué au hockey. « Je sais à peine patiner ! » avoue-t-elle. Engagée au départ dans l'organisation pour accompagner ses garçons, elle a craqué pour ce sport populaire depuis longtemps dans sa famille.



Clermont Clavet

Municipalité : Grande-Vallée
Catégorie : Citoyen
Classe : 1999 habitants et moins

Dès que l'hiver se pointe, le rythme de travail s'accélère chez les Clavet de Grande-Vallée. Tous mettent la main à la pâte pour appuyer Clermont Clavet dans son engagement avec l'Opération Enfant Soleil.

Cet engagement de M. Clavet, devenu depuis une histoire de famille, permet d'amasser des fonds par la présentation d'activités renouvelées. Il a à cœur de sensibiliser ses concitoyens en leur présentant « toujours de la nouveauté », comme il nous fait part.

Pour une troisième année consécutive, il a orchestré en mars les 24 heures de l'Opération Enfant Soleil. Rassembleur, il a su s'adjoindre de nombreux bénévoles de tous les milieux pour en faire un événement hors du commun dans cette petite municipalité gaspésienne. Seulement pour la partie musicale de la soirée, il a reçu sur scène plus d'une trentaine de chanteurs et de musiciens de Grande-Vallée et des alentours. « En Gaspésie, on est peut-être une des régions les plus pauvres, mais on est riches de cœur », philosophe-t-il.

C'est d'abord par une marche-bénéfice qu'il a entamé son engagement auprès de cet organisme. Il a marché une première fois une quarantaine de kilomètres, accompagné d'une camionnette et d'un haut-parleur lançant aux gens des appels à donner. Au fil des ans, d'autres activités, comme une vente de billets de loterie, sont venues s'ajouter dans le but d'aider les enfants malades, notamment par des dons faits à l'hôpital de Gaspé. Et les appuis sont nombreux. « On rejoint des commanditaires de Gaspé à Sainte-Anne », de dire M. Clavet.

Clermont Clavet n'a pas l'intention d'arrêter de sitôt son engagement. Aidé par un petit comité, il ne prend pas longtemps congé de son bénévolat au cours de l'année. « Là, on se repose. Mais on va bientôt s'organiser pour plus gros encore, promet-il, un brin d'impatience dans la voix. Préparez-vous ! »



France Rivest

Municipalité : Saint-Charles-Borromée
Catégorie : Employé municipal
Classe : de 10 000 à 24 999 habitants

À Saint-Charles-Borromée, l'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants est devenu une grande tradition, instaurée et soutenue par le Service des loisirs avec, à sa tête, France Rivest.

Depuis 1997, les membres du conseil municipal et les représentants des organismes municipaux partagent un repas en compagnie des nouveaux arrivants dans la municipalité. « C'est une façon de présenter les familles et ça permet de créer des liens dans la communauté. Un moment magique, soutient M^{me} Rivest. Afin de joindre le plus grand nombre de personnes possible, les nouveaux arrivants sont identifiés à partir de la liste des droits de mutation ou de celle de l'accueil aux activités de loisir et sont invités par de la publicité dans les journaux. »

À ce brunch des nouveaux arrivants est jumelée une célébration de la naissance. Chaque nouveau-né reçoit un arbre. Cette année, il s'agit du malus. Un document, témoignage de cet instant particulier, est aussi remis à l'enfant. Pour ceux qui le souhaitent, la journée d'accueil débute avec une célébration eucharistique.

« Nous avons à cœur de développer le sentiment d'appartenance », poursuit M^{me} Rivest. Cet intérêt pour la famille de la part du Service des loisirs a permis d'accueillir plus de 50 bébés et 150 familles, soit environ 600 personnes.

Mais à Saint-Charles-Borromée, on ne fait pas qu'accueillir les familles. On essaie aussi de les accompagner et de grandir avec elles. « Nous pensons à la famille dans chaque geste. Cela devient un réflexe de penser à la famille, et ce, dans tous les services de la municipalité. Je suis certaine que les gens choisissent Saint-Charles comme milieu de vie pour ça. »

France Rivest peut compter sur son équipe ainsi que sur la participation des élus municipaux qui « partagent nos préoccupations et démontrent une belle ouverture d'esprit. Ils ont une belle philosophie par rapport aux loisirs. »



Fernand Tremblay

Municipalité : Québec – arrondissement de Beauport
Catégorie : Citoyen
Classe : 100 000 habitants et plus

Certains s'engagent pour soutenir une cause, d'autres le font pour communiquer leur passion. C'est le cas de Fernand Tremblay, qui a investi beaucoup de temps et d'argent afin de partager avec d'autres son amour du théâtre chantant.

Il fonde en 1975 la troupe itinérante Les chanteurs du Saint-Laurent. « Nous nous sommes promenés partout en province, surtout dans les clubs sociaux et les clubs de l'âge d'or », se rappelle-t-il.

Dans les années 1990, sans aide financière, il aménage en théâtre, à Beauport, une grange « abandonnée depuis des années ». « Ça a débuté modestement. Nous sommes passés

de trois artistes sur scène avec un pianiste à huit artistes. On a accueilli de 170 à 180 personnes par soir. » Les profits de ces soirées ont entre autres été remis à la fondation Mira.

Lors de ces spectacles, M. Tremblay a engagé de jeunes talents, leur permettant souvent de faire leurs premiers pas sur une scène. Aujourd'hui, il est ravi de revoir certains de ces visages et d'entendre ces belles voix sur de plus grandes scènes comme le Grand Théâtre de Québec.

M. Tremblay a souvent présenté des spectacles qu'il a écrits et mis en scène lui-même tout en montant sur scène pour les interpréter. « Faut être un p'tit peu comédien avec l'art lyrique », ajoute-t-il en clin d'œil. Comme des groupes de chant choral se trouvaient fréquemment parmi les spectateurs, il a pris plaisir à leur faire reprendre certains refrains et vieux airs. « Il y avait de belles voix dans l'assistance », remarque-t-il.

C'est dans les années 1960 que l'art lyrique a envoûté Fernand Tremblay. « J'ai eu le privilège d'être de la troupe du Théâtre

de la Nouvelle-France. Je faisais partie des chœurs. J'ai eu la piqûre ! » Depuis, il a souhaité « partager avec les autres les joies de l'art lyrique. Ma récompense, c'étaient les poignées de main après les spectacles. » Une passion qui l'a même mené à collectionner les costumes de théâtre et à courir les marchés aux puces pour dénicher les bons accessoires de scène.

Cet homme qui a fait 36 métiers – bûcheron, livreur de mets chinois, fermier et même joueur professionnel de hockey et de baseball ! – est encore très actif à 81 ans. Bien qu'il ait vendu son théâtre, il poursuit l'organisation de spectacles-bénéfiques dans des salles paroissiales pour la Fondation lyrique de Beauport qui existe depuis quatre ans et accorde des bourses à des artistes de la relève.

La deuxième partie de ce reportage sur les lauréats du Mérite municipal sera présentée dans le numéro d'automne de *Municipalité*. Vous pouvez cependant en apprendre davantage sur l'ensemble des lauréats et leurs réalisations en consultant le site Web du ministère. ■



Studio Pub-Photo

Les lauréats devant l'Assemblée nationale lors de la cérémonie de remise des prix du Mérite municipal en juin dernier.

Viruzzzzzzz du Nil

Agir pour se protéger

«Chacun peut faire sa part pour réduire les risques associés au virus du Nil occidental, qui semble s'être installé au Québec pour de bon.

Comme c'est généralement le cas en santé publique, la prévention est la première stratégie à privilégier», a déclaré le Dr Horacio Arruda, directeur de la protection de la santé publique, lors du lancement, le 31 mai dernier, du Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental (VNO).

La vaste campagne d'information qui est menée pendant tout l'été propose aux citoyens quatre façons d'agir contre le virus. Les municipalités, qui ont reçu du MAMSL les renseignements nécessaires, sont invitées à faire connaître ces façons d'agir.

Une préoccupation du gouvernement

Comme les années passées, le ministère de la Santé et des Services sociaux et ses partenaires prennent les mesures nécessaires pour limiter la transmission du VNO. Le plan d'intervention comprend une surveillance de l'activité du virus tant chez les humains que chez les oiseaux et les maringouins. S'ajoutent à cela une capacité de diagnostic rapide de la maladie ainsi qu'une campagne d'information et de sensibilisation.

La recherche et l'évaluation font également partie des moyens de lutte contre le VNO.

Le plan d'intervention prévoit aussi une utilisation préventive de larvicides au printemps et au cours de la saison estivale dans les zones prioritaires considérées à plus haut risque de transmission aux humains. Ces applications, réalisées de concert avec les autorités locales, visent les mares et les étangs de lieux publics, endroits propices au développement des maringouins. La carte des zones visées par les traitements préventifs peut être consultée sur le site Web de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies à l'adresse suivante : www.sopfim.qc.ca.

Bien que tout le Québec fasse l'objet d'une surveillance, le plan d'intervention préconise une concentration des activités dans les régions où le VNO était présent en 2002 et 2003. Les citoyens sont de nouveau sollicités pour signaler les corneilles, corbeaux et geais bleus trouvés morts sur leur terrain. ■

Viruzzzzzzz du Nil



Quatre façons d'agir

Je me protège en utilisant du chasse-moustiques et en portant des vêtements longs aux couleurs claires, particulièrement lorsque les maringouins sont nombreux.

Je nettoie mon environnement en enlevant l'eau qui s'accumule dans les mares, les jouets d'enfant, les pataugeoires, les soucoupes des pots à fleurs, etc.

Je signale les corbeaux, les corneilles et les geais bleus trouvés morts en appelant Communication-Québec au 1 800 363-1363. Ce service est offert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 20 h et les samedis et dimanches de 9 h à 17 h.

Je m'informe en consultant le site www.virusdunil.info ou en appelant Communication-Québec.

Programme d'économie d'eau potable

Laissons-en pour les poissons!



Réseau environnement

Savez-vous que les Québécois, qui consomment 400 litres d'eau potable par jour, sont les deuxièmes plus grands consommateurs d'eau potable au monde après les Américains, qui en consomment 425? Savez-vous qu'un tuyau d'arrosage déverse en moyenne 1000 litres d'eau potable à l'heure, soit l'équivalent de ce qu'une personne boit en trois ans? qu'en été, la consommation d'eau potable double? que cette augmentation est principalement attribuable à l'arrosage extérieur?

Cette surconsommation d'eau potable peut avoir des effets néfastes à court et à long termes non seulement sur les réseaux d'approvisionnement, mais également sur les réseaux de distribution. En effet, la surconsommation provoque une surutilisation de la source d'alimentation, qu'il s'agisse d'eau souterraine ou de surface. La surutilisation se traduit par une réduction du débit dans les cours d'eau ou l'abaissement de la nappe phréatique, selon le cas. Cela entraîne presque inévitablement une réduction de la capacité de pompage des stations de production ainsi que des problèmes en ce qui a trait aux prises d'eau. De plus, la qualité de l'eau potable risque d'en être affectée.

Il est possible malgré tout d'économiser l'eau potable et de maintenir une pelouse luxuriante ou de pratiquer l'horticulture sans que les fleurs ou que les fruits et légumes en souffrent. Il s'agit de faire

preuve d'un peu de bonne volonté et d'avoir en main l'information adéquate.

Réseau environnement a lancé en mai la 28^e édition de sa campagne de sensibilisation à la qualité et à l'économie de l'eau potable laquelle repose encore une fois sur des activités médiatiques. Au cours des dernières années, les campagnes ont tour à tour mis l'accent sur l'usage modéré et rationnel de l'eau dans la maison, sur l'importance de modifier les comportements et les gestes néfastes posés à l'extérieur de la maison ainsi que sur la sensibilisation des écoliers.

Cette année, le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) se met au goût du jour afin d'atteindre les objectifs établis par la Politique nationale de l'eau et d'encourager les citoyens à travailler main dans la main avec leurs municipalités en vue de réduire la consommation superflue d'eau potable.

Réseau environnement travaille avec les représentants des municipalités et met à leur disposition les outils nécessaires à cette campagne. Le PEEP comporte un volet technique qui s'adresse à eux, c'est-à-dire que Réseau environnement dispose d'une personne-ressource reconnue et a de plus accès à toutes les ressources de l'American Waterworks Association (AWWA). Le PEEP a aussi un volet grand public; les événements qui le caractérisent ainsi que l'information qu'il dispense contribuent à faire prendre conscience au public de la fragilité de la ressource eau et, par conséquent, de l'importance de la conserver.

Les objectifs de Réseau environnement

- Faire la promotion de la qualité de l'eau potable au Québec et de la nécessité de préserver la ressource
- Inciter les citoyens à réduire leur consommation d'eau durant les périodes de pointe
- Proposer un changement de comportement propice à la préservation de l'eau
- Faire connaître et aider à faire respecter la réglementation municipale
- Faire connaître le PEEP dont l'objectif est de fournir aux citoyens les moyens concrets de préserver et d'économiser l'eau potable de façon continue

Pour de plus amples renseignements, consultez le site de Réseau environnement à l'adresse suivante:
www.reseau-environnement.com



Les indicateurs de gestion municipaux

Assurer une meilleure gouvernance locale

Les municipalités locales emploieront dorénavant 19 des indicateurs de gestion municipaux mis au point et collaboreront à la collecte des données à des fins de recherche. Une première au Québec qui leur permettra de mieux éclairer leurs futures prises de décision.

L'établissement des indicateurs de gestion et du logiciel qui les calcule est le produit d'un partenariat entre des associations de fonctionnaires municipaux, dont la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), des ordres professionnels du domaine de la comptabilité et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL), avec l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Ce projet, en préparation depuis 1999, est le fruit d'une initiative du milieu local.

Tous les organismes municipaux québécois ont reçu ce printemps le logiciel de calcul sur cédérom ainsi qu'une brochure explicative. Ils seront désormais outillés pour calculer les valeurs de plus de 100 indicateurs de gestion, incluant les 19 indicateurs obligatoires.

Ces indicateurs obligatoires portent sur des activités de base dans les secteurs du transport routier, de l'hygiène du milieu et de la santé financière. Ils servent à évaluer la performance des activités des organismes municipaux et s'appliquent à ces organismes sans égard à

leur taille ou à leur budget. Bien qu'ils portent sur des activités importantes sur le plan financier, ils vont au-delà de cet aspect. Simples à calculer, ils sont aussi utiles et faciles à comprendre pour l'ensemble des personnes appelées à s'en servir, principalement les élus et les gestionnaires, et ultimement les citoyens. De plus, ils se calculent à partir de données facilement accessibles.

Cet outil permet aux organismes municipaux de s'autoévaluer dans le temps par rapport aux cibles qu'ils se fixent. Cette autoévaluation se fera en fonction des possibilités et des contraintes propres à l'organisme et non par comparaison avec d'autres organismes. Il reviendra à la municipalité de prendre soin, dans la présentation des données, de souligner



COMAQ

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, a annoncé l'implantation des indicateurs de gestion municipaux aux assises annuelles de la COMAQ le 28 mai dernier.

les éléments de contexte favorisant une bonne interprétation des indicateurs. Soulignons que les indicateurs de gestion ont été mis au point et testés par des gestionnaires du milieu pour qu'ils correspondent à la réalité des organismes.

« Chacun des indicateurs prend son sens à la lumière de la situation particulière d'une municipalité. Il est évident, par exemple, que le coût de la voirie locale ou du déneigement dépend du type de

Un centre de promotion de l'excellence en gestion municipale

Les données recueillies seront confiées à un organisme non gouvernemental et totalement indépendant, le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale, afin d'alimenter la recherche sur les pratiques en usage dans les organismes municipaux et d'en dégager les plus performantes en fonction d'un contexte municipal donné. Le centre, financé conjointement par les associations de municipalités (FQM et UMQ) et le MAMSL, sera hébergé aux HEC Montréal. Son lancement est prévu à l'automne 2004.

sol et du relief auxquels on a affaire. Les facteurs d'influence occupent donc une place centrale dans l'approche québécoise des indicateurs de gestion », souligne le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier.

Les indicateurs de gestion sont également un moyen concret d'informer et de rassurer la population sur l'utilisation des fonds publics confiés aux divers organismes municipaux. Ils permettront de renforcer le lien de confiance entre les citoyens et leur municipalité.

Une mission déjà amorcée

Dès 2003, les administrations et les élus municipaux ont commencé à suivre une formation préparée à leur intention et à se familiariser avec les indicateurs. Avant le 30 septembre 2004, les municipalités locales calculeront les valeurs obtenues en 2003 pour les 19 indicateurs obligatoires et transmettront les résultats au MAMSL, comme elles le feront chaque année par la suite.

À partir de 2005, les municipalités devront répondre à une exigence supplémentaire : rendre publics les résultats obtenus en procédant à leur dépôt lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Les indicateurs contribueront ainsi à l'amélioration de l'information transmise à la population et permettront d'alimenter un dialogue constructif entre les citoyens et les élus quant aux objectifs à atteindre.



Erick Parent, secrétaire général de la COMAQ, le ministre Jean-Marc Fournier et Françoise Boudreau, présidente du groupe de travail, lors du lancement des indicateurs de gestion.

Pour l'instant, seules les municipalités locales sont tenues de calculer les indicateurs de gestion. Le caractère obligatoire de la démarche s'étendra ultérieurement aux municipalités régionales de comté, aux communautés métropolitaines, aux régies intermunicipales et aux organismes publics de transport en commun. D'ici là, au même titre que les municipalités locales sont libres d'adopter des indicateurs non obligatoires, tout organisme municipal peut tirer profit du nouvel outil mis à sa disposition.

L'ensemble de la documentation afférente aux indicateurs de gestion est présentée dans le site Web du MAMSL. On y trouve une brochure explicative, les rapports produits au cours de la réalisation du projet ainsi que le logiciel de calcul à télécharger. ■

Un projet rassembleur

Les indicateurs de gestion municipaux ont permis au MAMSL et à diverses associations du monde municipal de partager leur savoir. Et ce n'est pas le seul mérite de ce chantier.

L'harmonisation des pratiques comptables en 2000 et le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (rapport Bédard) en 1999 ont favorisé la mise en place d'indicateurs, rappelle Françoise Boudreau, présidente du groupe de travail, représentante de la COMAQ et chef de division à la Direction du budget de la Ville de Montréal. M^{me} Boudreau et la COMAQ ont alors approché le MAMSL pour faire démarrer le projet.

« Nous avons eu le mandat d'établir les indicateurs nous permettant de nous comparer à nous-mêmes d'une année à l'autre. Le modèle devait mener à une comparaison viable donnant une interprétation plus juste des résultats. » Les participants du groupe de travail se sont d'ailleurs toujours inscrits en faux contre les palmarès visant à définir les « meilleures » villes.

Des modèles existaient déjà en Angleterre, en Australie et en Ontario. Afin de trouver les indicateurs adaptés au Québec, plusieurs municipalités ont participé à un banc d'essai pour en tester une première série. M^{me} Boudreau précise que le modèle de base vient répondre aux objectifs municipaux, surtout relatifs aux services de proximité. Selon Marc Rémillard, trésorier de la Municipalité de Candiac qui a participé au banc d'essai, l'exercice a permis au groupe de travail de limiter les secteurs d'activité et de mettre en place un outil qui rejoint toutes les municipalités. « Pour Candiac, notre participation au banc d'essai nous a mieux fait comprendre nos propres façons de faire », explique-t-il.

Ce projet n'a pas fini d'évoluer. « Pour la prochaine étape, poursuit M^{me} Boudreau, il s'agira d'amener encore plus de spécialistes, de poursuivre notre recherche d'expertise. Les indicateurs nous permettent de partager des idées, d'amener de meilleures pratiques dans le monde municipal. Ce sont des éléments très motivateurs. Nous avons été étonnés de voir qu'il y avait autant de bonnes pratiques. Il y a avantage à les connaître. »



L'Association québécoise du loisir municipal

Une référence pour les municipalités

L'Association québécoise du loisir municipal compte aujourd'hui quelque 900 membres actifs et associés répartis dans plus de 260 municipalités. Elle se veut la voix unifiée du loisir municipal au Québec, un véhicule de promotion de premier plan du rôle des municipalités en cette matière et de la contribution du loisir à l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales.

À titre d'association de professionnels en loisir municipal, l'AQLM vise à consolider le rôle de la municipalité comme maître d'œuvre en loisir sur le plan local et à promouvoir l'expertise des professionnels en loisir municipal. Elle alimente la réflexion du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) dans le développement du loisir et soutient certaines activités qu'il met de l'avant. Elle maintient également un réseau stratégique de partenaires aux paliers régional, provincial et national et facilite la concertation avec le monde associatif, municipal et gouvernemental.

L'AQLM a aussi comme objectif le positionnement du service municipal de loisir par rapport aux enjeux sociaux et économiques. Elle soutient l'expansion

de pratiques professionnelles en loisir et diffuse de l'information. L'association tente d'anticiper, par ces divers mécanismes, les changements susceptibles d'influencer le loisir et son développement dans les municipalités. Elle est donc un point de référence pour tous les partenaires et toutes les instances engagés dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales.

En matière de recherche et de développement, l'AQLM a planifié en 2000, de concert avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'ouverture d'un laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire. Le projet s'est concrétisé en 2002 avec l'ajout de partenaires, Sports-Québec, le Conseil québécois du loisir et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Le laboratoire a

pour mission de contribuer, par des activités de recherche, de développement et de formation, à l'instauration de pratiques professionnelles et à la recherche de solutions à différents problèmes en loisir propres au monde municipal.

Depuis 1999, l'association a été appelée à mettre son savoir-faire au service de nombreux partenaires dont le MAMSL pour la réalisation de recherches, mémoires, événements et publications en lien avec le loisir municipal. Citons le développement du loisir dans les nouvelles villes, la promotion de l'éthique sportive pour contrer la violence au hockey, la concertation scolaire municipale, le bénévolat, les infrastructures récréatives et sportives, les modèles d'intervention en milieu rural et les indicateurs de gestion en loisir municipal. Elle a aussi élaboré en 2000 une proposition de politique du loisir au Québec.

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochains, l'AQLM tiendra au manoir Saint-Sauveur, dans la région des Laurentides, sa conférence annuelle du loisir municipal sous le thème *De l'acquis à l'innovation*. Les municipalités y trouveront matière à réflexion pour demeurer à l'affût des nouvelles façons de faire tout en conservant des méthodes éprouvées en matière de gestion, de politique et de concertation. L'événement se veut une occasion unique d'échanges sur les réalités et les enjeux actuels et futurs du loisir et sur les responsabilités des municipalités à cet égard.

Une gamme diversifiée de services

- la programmation annuelle d'événements: ateliers, tables de travail, conférences, journées de réflexion, conférence annuelle
- la diffusion et la mise en réseau d'information et de connaissances: Agora Forum, site Web: questions et réponses, actualité hebdomadaire
- le soutien professionnel: parrainage et mentorat, soutien aux membres en difficulté, documentation, instrumentation, formation
- le développement des pratiques professionnelles notamment par la réalisation d'un répertoire d'outils d'intervention

Pour de plus amples renseignements sur l'Association québécoise du loisir municipal, veuillez consulter son site Web au www.loisirmunicipal.qc.ca. Vous pouvez joindre l'AQLM par courriel au infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca et par téléphone au (514) 252-3142. ■



Photos : Tourisme Québec (photographes : Linda Turgeon, Pierre-Philippe Brunet, Heiko Wittenborn)

Rouler en sécurité

L'aménagement d'un parc pour planches à roulettes

Par Denis Brown,
Direction de la promotion de la sécurité,
ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Au cours des dernières années, on a observé une augmentation de la pratique de la planche à roulettes. Ce nouvel intérêt est la conséquence de la popularité grandissante du surf des neiges. Les jeunes veulent recréer l'ambiance de ce sport en été. Cette popularité constitue toutefois un nouveau défi pour les gestionnaires municipaux. En effet, les planchistes occupent les espaces publics au détriment des autres usagers et circulent sur le réseau routier bien que cela soit interdit.

Tous peuvent trouver leur compte dans l'aménagement d'un parc pour planches à roulettes. Les planchistes peuvent y pratiquer leur activité de façon sécuritaire. Ils risquent moins d'entrer en conflit d'usage de l'espace avec les personnes qui veulent s'adonner à d'autres activités. Les autorités municipales voient leur gestion facilitée. Enfin, c'est un bon moyen de créer un environnement qui encourage l'activité physique chez les jeunes.

Les différentes approches

Un projet de parc pour planches à roulettes peut être conçu selon trois approches.

1. La municipalité prend seule la charge de l'aménagement du site, de son exploitation et de son entretien. Elle aménage un site sur un de ses terrains, la plupart du temps dans un parc municipal.
2. Un organisme privé assume seul l'aménagement du site, son exploitation et son entretien. Le terrain peut appartenir à l'organisme, à la municipalité ou à une institution publique comme une école.
3. La municipalité et un organisme privé assurent en partenariat l'aménagement du site, son exploitation et son entretien. Le terrain peut appartenir à la municipalité ou à une institution publique. Les modalités de gestion et les contributions de chaque partenaire sont définies au moyen d'une entente.

Quelle que soit l'approche privilégiée, une connaissance des exigences et des besoins des planchistes est essentielle dans le choix et la conception des modules du parc. Une municipalité désirant aménager un parc a donc tout avantage à s'adjoindre un comité de jeunes adeptes de la planche à roulettes.

La gestion des sites

La gestion d'un parc comprend plusieurs tâches ayant trait à l'exploitation – l'accessibilité, la réglementation, la surveillance et l'animation – et à l'entretien. Généralement, elle fait partie du programme courant d'exploitation et d'entretien des parcs et de leurs installations. Toutefois, vu la nature souvent qualifiée « à risque » de la planche à roulettes et son apparition relativement récente dans les espaces publics municipaux, l'aménagement et l'exploitation d'un premier parc peuvent exiger plus d'efforts qu'un autre équipement sportif ou récréatif.

Ces efforts supplémentaires sont grandement conditionnés par les exigences imposées par les assureurs aux municipalités à l'égard de leur responsabilité civile.

La facilité d'accès aux parcs pour planches à roulettes varie d'une municipalité à une autre. Certaines fixent des heures d'ouverture et mettent des clôtures et une porte cadénassée pour en restreindre l'accès. D'autres municipalités vont même jusqu'à exiger une carte de membre. Cette dernière mesure ne semble toutefois pas très populaire sur les sites extérieurs.



Pour réaliser un parc pour planches à roulettes, les municipalités ont tout à gagner en travaillant avec un comité de jeunes adeptes de ce sport.

À l'opposé, certaines municipalités permettent l'accès en tout temps. Les sites peuvent être clôturés ou non. S'ils le sont, la porte demeure ouverte. Ce choix est souvent motivé par le fait qu'un certain nombre d'utilisateurs réussiront de toute façon à franchir la clôture ou même chercheront à la briser pour entrer. Certains gestionnaires considèrent même qu'une clôture représente une entrave, un moyen d'encadrer ou de régir l'activité, ce qui va à l'encontre des besoins exprimés par les jeunes de 13 à 17 ans, soit la pratique libre de leur activité avec le moins d'encadrement possible.

Le type d'encadrement dans un parc varie aussi beaucoup d'une municipalité à une autre. Dans certains cas, un encadrement très rigoureux est pratiqué, notamment par la présence permanente d'un animateur qui, en plus d'assurer l'encadrement des planchistes, exerce une surveillance constante. Bien que ce type d'encadrement soit idéal, il est rarement mis en place à cause de son coût élevé. Parfois, la surveillance est effectuée de façon ponctuelle par des gardiens attirés ou des préposés municipaux à l'entretien.

Certaines municipalités privilégient l'organisation de visites de sites par des intervenants de la rue ou des animateurs socio-communautaires dans le cadre d'un programme d'animation ou de prévention.

Par ailleurs, certaines conditions d'aménagement peuvent améliorer l'efficacité et la qualité de la surveillance : l'accessibilité du site aux véhicules des préposés municipaux ; la visibilité du site à partir des rues avoisinantes ; la proximité d'autres équipements sportifs (équipements de basket-ball, de tennis, de baseball) et de lieux de service (chalets de parc) ; l'intégration du site à un lieu central d'activités pour une clientèle formée majoritairement d'adolescents.

La réglementation

La réglementation des activités pratiquées dans les parcs varie elle aussi d'une municipalité à une autre. L'établissement d'une réglementation est souvent exigé par les compagnies d'assurance. En général, les municipalités doivent afficher clairement les règles qui s'adressent à leur clientèle et qui régissent la pratique des activités dans les parcs. Celles-ci traitent notamment du port obligatoire de l'équipement protecteur, de l'obligation qu'un module soit utilisé par une personne à la fois, de l'interdiction de consommer de l'alcool et des drogues sur le site, du respect de l'horaire d'ouverture et de fermeture du site, s'il est clôturé.

Les politiques internes des compagnies d'assurance ne sont pas toutes les mêmes et, par conséquent, les exigences diffèrent en ce qui concerne la présence obligatoire ou non d'un surveillant de site. Certaines compagnies exigent la présence d'un surveillant durant les heures d'ouverture des sites. D'autres ont des exigences similaires s'appliquant, par exemple, à des équipements ayant une hauteur de plus de 0,9 m (3 pi).

Bien que les municipalités se dotent d'une réglementation, elles éprouvent parfois de la difficulté à la faire respecter, ce qui entraîne dans certains cas la fermeture de sites. Par ailleurs, certaines municipalités examinent la possibilité de recommander, par exemple, le port d'équipement protecteur plutôt que de l'exiger.

Le Regroupement québécois du loisir municipal, maintenant l'Association québécoise du loisir municipal, a publié en 1999 le *Guide d'aménagement de parc pour planches à roulettes et pour patins à roues alignées*. Ce document de référence et de réflexion s'adresse à tous les responsables municipaux qui s'apprêtent à aménager un parc pour planches à roulettes ainsi qu'à ceux qui souhaitent apporter des améliorations à un site déjà existant. Il est distribué par l'Association. Il est présentement en révision et sera disponible au début de 2005. Le présent texte s'inspire de ce document. ■



Photos : Tourisme Québec (photographes : Linda Turgeon, Pierre-Philippe Brunet, Heiko Wittenborn)

Montréal, ville ouverte

Trois nouvelles perspectives de la métropole

Trois projets d'envergure donnent une nouvelle vigueur au centre-ville de Montréal.

Ces projets concernent le quartier International, parfait exemple de développement durable,

le havre, qui ramènera « la ville vers son fleuve » et le quartier des Spectacles,

qui constituera un des leviers du rayonnement de la métropole.

Le quartier International

Résolument tournée vers le monde, Montréal manifeste son ouverture dans des domaines aussi variés que la culture, la recherche scientifique et les nouvelles technologies, mais surtout dans sa capacité à accueillir des gens qui viennent de partout pour toutes les raisons du monde.

Grâce à sa situation privilégiée, dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Saint-Antoine, University et l'avenue Viger, et grâce à la qualité de la conception et de la construction de ses infrastructures, le quartier International accroît la compétitivité de la ville à tous égards. Il représente le parfait exemple du développement durable en ce qu'il profitera aux générations futures.

Le quartier International constitue donc un pôle d'attraction d'abord de par sa situation en plein cœur du centre des affaires. Mais ce qui surtout le rend attrayant, c'est son aménagement où fonctionnalité et élégance engendrent une atmosphère confortable pour tous ceux qui sont là, visiteurs, travailleurs, résidents, congressistes, etc.

Par ailleurs, le quartier International représente un modèle éloquent de l'efficacité dont peuvent faire preuve diverses formules de partenariat entre les secteurs privé et public. Dans ce cas particulier, les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal ainsi que des entreprises du secteur privé se sont associés, et ce, dès les premiers instants de l'élaboration du projet. Partenaire de premier plan, le gouvernement du Québec a consenti près de 31 millions de dollars à la mise en valeur

Un aménagement urbain prestigieux orienté vers le bien-être des piétons

Expertise de pointe en matière de :

- design urbain
- circulation
- signalisation
- aménagement paysager
- design industriel

Intégration d'éléments reliés à l'utilisation de :

- l'eau
- la lumière
- l'art
- la technologie de pointe



Jean-René Archambault, MAMISL

La sculpture-fontaine *La Joute* de Jean-Paul Riopelle devant le Palais des congrès de Montréal.

Montréal abrite plus de 60 organismes internationaux, ce qui la place au premier rang des villes canadiennes d'accueil. Elle occupe également le premier rang au Canada et le deuxième en Amérique du Nord en ce qui regarde la tenue de congrès internationaux. Elle a reçu 7,2 millions de touristes en 2003.

de ce secteur appelé à jouer un rôle crucial pour l'avenir de la métropole. L'ensemble du projet représente un investissement de plus de 90 millions de dollars.

Comme l'a souligné le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, « Avec l'inauguration du quartier International de Montréal, nous assistons à la réalisation d'un projet mobilisateur qui concrétise une vision contemporaine et cohérente de



l'urbanisme. En favorisant la cohabitation harmonieuse des travailleurs et des résidents de ce secteur, tout comme des congressistes et des touristes qui le fréquentent, cet espace urbain distinctif renforce les atouts de Montréal. La métamorphose du quartier International permettra de consolider la position concurrentielle de la métropole au rang des agglomérations mondiales de haut calibre en matière d'accueil d'organismes internationaux, de tenue de grands congrès et d'échanges commerciaux et culturels. »

Le havre

La Société du Havre de Montréal a présenté le 3 mai dernier son rapport, *Le havre de Montréal: Vision 2025*, qui comporte une proposition d'aménagement du havre. La proposition « Ramener la ville vers son fleuve » s'articule autour de trois axes stratégiques : la réappropriation de l'espace riverain, la réappropriation de l'espace urbain et le développement urbain durable.

Le défi qui se pose est de taille. Effectivement, le havre compte 31 kilomètres linéaires de berges dont neuf seulement sont accessibles ou aménagés et son territoire est enclavé et traversé par les autoroutes Bonaventure et Ville-Marie. De plus, la planification à plus ou moins court terme des années 1960 et 1970 a engendré un vaste no man's land de terrains vacants ou sous-utilisés.

Afin de rendre le fleuve et ses berges accessibles sur tout le littoral du havre et de les mettre en valeur, la Société propose de déplacer et de réaménager l'autoroute Bonaventure, qui se trouve dans la partie sud du Technoparc, de transformer le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre la sortie du pont Victoria et la rue Notre-Dame en boulevard urbain et, finalement, de décontaminer les sols. Ces modifications

Les grandes lignes du plan de développement et d'aménagement concerté

- Faire du havre un modèle exemplaire d'aménagement urbain et de développement durable
- Établir et consolider le havre comme habitat urbain de qualité
- Mettre sur pied un axe récréotouristique de calibre international
- Favoriser l'essor économique et la création d'emplois
- Mettre en valeur les secteurs déstructurés
- Améliorer l'accessibilité au fleuve, à ses berges et aux pôles récréotouristiques

permettraient d'aménager les berges du Technoparc ainsi que celles de la Cité-du-Havre en parc linéaire de même que de tirer parti du fantastique potentiel immobilier du havre. Toujours selon le plan proposé, le tronçon de l'autoroute Ville-Marie situé entre le Palais des congrès et la rue Sanguinet serait recouvert de façon à prolonger la trame urbaine du faubourg Saint-Laurent.

En outre, afin de faciliter les déplacements dans le havre et de réduire la congestion dans le Vieux-Montréal, à la Cité-du-Havre ainsi qu'au parc Jean-Drapeau, une stratégie intégrée de gestion des déplacements serait élaborée et mise en œuvre. Pour ce faire, le transport public bénéficierait de l'adjonction de lignes de nouveaux tramways qui desserviraient les divers pôles du havre en les reliant aux différents quartiers du centre-ville ainsi qu'au réseau du métro.



Société du Havre de Montréal



Christian Thiffault, architectes

La redécouverte de l'ensemble des bassins situés au pied de la rue Peel permet de raccorder les réseaux récréatifs du Vieux-Port, du canal de Lachine et du parc Jean-Drapeau. Le secteur des bassins Tate et Wellington est idéal pour accueillir des équipements à haute fréquentation. Le passage de l'autoroute Bonaventure transformée en boulevard urbain pourra se faire soit en tunnel sous les bassins (tel qu'illustré), soit par un pont urbain passant au-dessus du canal de Lachine à l'est du bassin Peel. Entre le canal et la Cité-du-Havre, l'aménagement sécuritaire de passages publics redonne vie au secteur des bassins et ouvre la porte à de nouvelles vocations sans nuire aux activités industrielles.

C'est dans cette perspective que la Société du Havre de Montréal cherche à atteindre le consensus le plus large possible autour d'une stratégie visant à exploiter d'ici 2025, et grâce à la participation des secteurs public et privé, le plein potentiel du havre. La Société a reçu pour ce faire 600 000 \$ du Fonds de développement de la métropole. Malgré l'ampleur du projet, les priorités seront respectées en ce qui a trait à l'inclusion et à la mixité sociale, à l'équilibre entre les secteurs économique, résidentiel, récréatif et industriel, au développement durable ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine.

Le quartier des Spectacles

Au Sommet de Montréal 2002, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) avait démontré la nécessité d'un plan d'action pour exploiter pleinement les 28 salles de spectacle du centre-ville est de Montréal. Pour satisfaire à cette visée de façon cohérente, la Ville de Montréal a approuvé, en 2003, la mise sur pied du Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), organisme à but non lucratif constitué de 21 membres représentant les divers intérêts du territoire. Le PQDS a bénéficié jusqu'à maintenant d'une aide financière de 200 000 \$ de la Ville de Montréal et de 233 000 \$ du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir par l'entremise du Fonds de développement de la métropole.

Situé entre le quartier latin, le quartier des affaires, le Vieux-Montréal, le quartier International et les quartiers résidentiels du Centre-Sud et du Plateau-Mont-Royal,

le quartier des Spectacles est un territoire en équilibre dynamique, fréquenté par de nombreux festivaliers, où cohabitent en harmonie résidents, artistes, étudiants et commerçants. Plaque tournante de la création, de l'innovation, de la production et de la diffusion, il est le cœur du Montréal culturel.

Dans le but de consolider l'actif culturel du quartier, d'y fonder un véritable milieu de vie ainsi que de l'affirmer comme destination, le PQDS compte donner un nouvel élan au quartier actuel à partir de ce qu'il comporte d'équipements culturel, résidentiel et urbain. Les nouveaux projets, essentiels à une trame unifiée du quartier, devront être orientés de façon utile et durable afin d'éviter les effets néfastes d'un développement aléatoire opposé à l'harmonie qui se veut la signature du quartier des Spectacles.

Bref, comme le soulignait Charles Lapointe, président du Partenariat du Quartier des spectacles et président de Tourisme Montréal lors d'une récente conférence de presse, « Nous voulons un aménagement permanent, durable, digne d'une capitale culturelle et moderne, en symbiose avec la vie quotidienne d'un quartier où il fait bon vivre. Notre vision est certes ambitieuse, mais elle est à l'échelle humaine, à l'échelle de la rue et du citoyen. Elle est plus que réalisable. » ■

Le quartier des Spectacles présente une signature unique, une iconographie distincte ainsi qu'un mobilier urbain et une signalisation qui lui sont propres. La rue y joue un rôle de premier plan, conduisant les visiteurs sur un parcours de découvertes.

Une vision : dix grandes orientations

- Un quartier équilibré : cohabitation harmonieuse d'une diversité de résidents et de fonctions.
- Une plaque tournante de l'innovation, de la production et de la diffusion : pôle culturel polyvalent.
- Une destination culturelle et un foyer de création internationaux : lieu de prédilection d'artistes et de visiteurs étrangers, et qui favorise la visibilité de nos créateurs.
- La rue, fil conducteur et parcours de découverte : espace d'exploration stimulant pour le visiteur.
- Un quartier unifié, au bâti continu et en lien avec les quartiers voisins : tissu urbain régénéré, expansion immobilière et économique effectuée dans le respect du caractère culturel du quartier et du développement durable.
- Le domaine public, lieu d'expression artistique : lieu de célébration de l'art à long terme.
- Des infrastructures et des équipements permanents pensés en fonction des activités culturelles : tenue d'événements locaux, nationaux et internationaux.
- Une signature unique, une iconographie distincte : image forte qui rassemble et iconographie qui facilite l'orientation des piétons.
- Un caractère contemporain vivant : patrimoine bâti et culturel en constante évolution.
- Le Partenariat du Quartier des spectacles, promoteur de la vision : leadership et mise en œuvre.



Nomade architecture ; Brière, Gilbert + associés, architectes



Les principales actions en matière de sécurité routière en 2003-2004

Par la Direction de la sécurité en transport, ministère des Transports du Québec

Depuis une quinzaine d'années, grâce aux efforts du ministère des Transports du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec et de leurs partenaires, notamment les municipalités et les services policiers, le Québec connaît une réelle tendance à la baisse de son bilan routier et est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé dans la Politique de sécurité dans les transports 2001-2005 de réduire de 15 % d'ici 2005 le nombre d'accidents graves ou mortels.

En effet, depuis 1978, le nombre de décès a diminué de 65 % malgré un accroissement de 72 % du nombre de véhicules en circulation. Cette tendance à la baisse semble cependant avoir atteint un plateau. Il est donc essentiel de redoubler d'efforts et de diversifier les mesures afin de continuer à réduire le nombre d'accidents et d'atteindre les résultats attendus.

La contribution du ministère des Transports pour améliorer la sécurité a été, en 2003-2004, de 279 millions de dollars dont 237 pour des travaux sur les infrastructures et 42 pour l'entretien d'équipements de sécurité comme les glissières ou le marquage de la chaussée. À ces sommes il faut ajouter 190 millions pour l'entretien hivernal. De façon plus détaillée, voici les volets de sécurité couverts par les principaux investissements en sécurité.

Infrastructure routière

Les accidents sont généralement causés par des facteurs liés soit à l'humain, aux véhicules ou à l'environnement routier soit à une combinaison de ceux-ci. Les travaux sur les aménagements routiers

contribuent à l'amélioration de la sécurité, car ils influent sur le comportement du conducteur. Ces travaux sont ventilés selon trois volets : développement, amélioration et conservation des chaussées, et incluent les sites à potentiel d'amélioration.

Développement

En 2003-2004, le Ministère a alloué 81 millions à la construction ou au réaménagement de routes dans le but d'améliorer la sécurité routière. La conception de ces nouveaux projets routiers s'est effectuée à partir de standards élevés de sécurité pour les usagers. À titre d'exemples, mentionnons la construction d'une deuxième chaussée d'une longueur de 9,5 km sur la A-55 dans les municipalités de Saint-Nicéphore et de L'Avenir, et d'une longueur de 18,2 km

dans les municipalités de Windsor, Saint-François-Xavier-de-Brompton et Melbourne. Soulignons également l'élargissement de quatre à six voies divisées de l'autoroute 10 et le réaménagement de l'échangeur Taschereau, à Longueuil.

Amélioration

Une somme de 110 millions a aussi été investie par le Ministère pour des travaux d'amélioration de l'infrastructure existante directement liés à la sécurité.

Comme les caractéristiques géométriques de la route jouent un rôle important dans la sécurité puisqu'elles influencent le comportement du conducteur, 5 millions ont été consacrés à la correction de courbes. À titre d'exemple, plusieurs courbes de la route 138 ont été corrigées dans la municipalité de Bonne-Espérance.

Investissement en sécurité au MTQ en 2003-2004 • 279 M\$



- Amélioration du réseau routier: 110 M\$
- Développement du réseau routier: 81 M\$
- Conservation des chaussées et autres éléments: 46 M\$
- Entretien des équipements de sécurité: 42 M\$



Le Québec est sur la bonne voie pour réduire le nombre d'accidents graves ou mortels. Depuis 1978, le nombre de décès a diminué de 65% malgré un accroissement de 72% du nombre de véhicules en circulation.

Les obstacles aux abords des routes qui ne sont pas munies de dispositifs de sécurité constituent des facteurs de risque. Plus ces obstacles sont rigides et près de la chaussée, plus les conséquences peuvent être importantes en cas de collision. Aussi le Ministère corrige-t-il régulièrement de façon préventive ces sites ou éléments de réseau où il y a des risques importants en cas de perte de contrôle du véhicule. En 2003-2004, 13,1 millions ont été consacrés à ce type d'intervention. Mentionnons l'installation de glissières de sécurité dans la bande médiane de l'A-440 dans la ville de Québec ainsi que la fragilisation de poteaux de supersignalisation latérale dans diverses municipalités de la région de Laval-Mille-Îles.

Toujours pour éviter une perte de contrôle du véhicule et pour augmenter la sécurité des cyclistes et des piétons, le Ministère a aussi réalisé des travaux d'asphaltage des accotements, notamment sur la route 105, de Bois-Franc à Grand-Remous, et sur la route 132 à Cap-Chat (rue Notre-Dame Est).

Des aménagements de voies cyclables ont également été faits sur près de 100 km le long du réseau routier pour une somme de 4,9 millions de dollars et une somme de 1,4 million a été allouée en subvention aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route verte.

Plus de 255 passages à niveau ont été inspectés en vue de vérifier leur conformité aux normes de l'industrie, particulièrement sur les plans de la signalisation et de la visibilité. Le Minis-

tère est intervenu à onze passages à niveau pour en améliorer la sécurité, notamment par l'ajout ou la modification des systèmes de signalisation.

Conservation des chaussées

Le Ministère a consacré 46 millions à la conservation de chaussées qui permettent notamment aux conducteurs d'avoir un meilleur contrôle de leur véhicule lors de manœuvres urgentes. Les travaux effectués, comme la pose de couches d'usure, ont apporté des correctifs à des routes où, entre autres, l'orniérage et l'adhérence influençaient les conditions de conduite.

Sites à potentiel d'amélioration

À l'intérieur de l'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux de développement, d'amélioration ou de conservation des chaussées, le Ministère a investi 13 millions pour la correction de sites où l'on observait un nombre élevé d'accidents comparativement à d'autres sites ayant des caractéristiques similaires. À titre d'exemples, mentionnons la construction de feux de circulation à l'intersection des routes 112 et 214 dans la municipalité de Westbury et le réaménagement géométrique de l'intersection de la route 230 et de la 1^{re} rue Poiré dans la ville de La Pocatière.

Entretien de la route

Les activités d'entretien sont essentielles pour assurer la sécurité des usagers de la route. En plus des sommes consacrées à l'infrastructure, le Ministère a investi 42 millions dans l'entretien des équipements de sécurité. Ces activités d'entretien comprennent le marquage (18 millions), la signalisation (10 millions), les feux de circulation (2 millions), l'éclairage (4 millions) et les dispositifs de retenue comme les glissières de sécurité et les atténuateurs d'impact (8 millions).

De plus, une somme de 190 millions a été consacrée à l'entretien hivernal du réseau de 30 000 kilomètres dont le Ministère assure l'entretien. Dans 80% des cas, les travaux ont été effectués à contrat par le secteur privé ou les municipalités.

Tous ces investissements ont été appuyés par diverses mesures dont :

- des modifications au Code de la sécurité routière et à la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;
- un projet-pilote sur le renversement de véhicules lourds dans les courbes;
- la réalisation de projets de recherche portant sur :
 - l'éclairage des routes en milieu rural,
 - la stabilité des véhicules quads lorsqu'un passager est à bord.

La priorité a aussi été donnée au travail intensif avec les partenaires dans le cadre de forums, comités ou groupes de travail. Qu'il s'agisse du suivi des accidents mortels avec les coroners, de la sécurité sur les chantiers routiers avec les policiers, de la Table de concertation gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds, du Comité consultatif et de suivi sur le virage à droite au feu rouge, du Groupe de travail sur la sécurité en véhicules hors route ou du Comité permanent de liaison Transports-municipalités, beaucoup de travail a été réalisé en concertation.

La sensibilisation du public à des comportements sécuritaires s'est faite dans le cadre de plusieurs campagnes notamment celles portant sur le virage à droite au feu rouge, sur la sécurité routière en conditions hivernales et sur la sécurité aux abords des grands travaux routiers.

Par toutes ces mesures, le Ministère espère contribuer à réduire le nombre d'accidents et leur gravité. Mais comme l'infrastructure routière ne représente pas le seul facteur de risque en cause dans un accident et que beaucoup d'accidents surviennent aussi sur le réseau municipal, le travail en partenariat s'avère essentiel.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Sécurité routière du site Web du ministère des Transports : www.mtq.gouv.qc.ca. Vous y trouverez l'exposé des principales actions en sécurité routière en 2003-2004. ■



Des familles à découvrir

Par Ghislaine Vézina,
Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation,
ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Dans le programme d'action 2000-2003 en matière de condition féminine,

L'égalité pour toutes les Québécoises, le ministère des Affaires municipales, du Sport

et du Loisir s'est engagé à réaliser un inventaire des initiatives prises par les municipalités

pour prendre en considération les intérêts des femmes. Ces différentes initiatives,

découlant souvent d'actions entreprises par des groupes de femmes, n'en ont pas moins

des répercussions sur tous les membres de la communauté.

L'enquête couvre cinq grands thèmes : l'organisation politique et administrative, la sécurité, l'habitation, les loisirs et la conciliation famille-travail. Ses résultats serviront éventuellement à l'élaboration d'un guide pour les municipalités.

Le questionnaire a été transmis à l'ensemble des municipalités du Québec et 337 d'entre elles y ont répondu. Même s'il ne s'agit pas d'un échantillon stratifié aléatoire, la proportion de municipalités répondantes dans chaque strate de population est tout de même proportionnelle à la situation québécoise en général. Néanmoins, on peut supposer que les municipalités qui ont mis de l'avant des initiatives en faveur des femmes ont été davantage incitées à répondre au questionnaire que celles qui ne l'ont pas fait. Il faut donc utiliser les résultats avec prudence.

Une première analyse des réponses au questionnaire confirme que la taille de la population des municipalités se révèle une variable prédominante dans l'analyse des résultats. En effet, autant les budgets que les besoins peuvent différer selon le nombre de citoyens et de citoyennes dans une municipalité.

Cet article fait une brève synthèse des résultats obtenus à propos d'un des aspects étudiés, la famille.

Pratiques et classes de population

Les résultats révèlent que le tiers seulement de l'ensemble des municipalités répondantes connaît la composition des familles qui forment sa population. On constate toutefois que ce sont les municipalités de plus de 10 000 habitants et celles de moins de 1 000 habitants qui, en général, la connaissent le mieux.

De plus, les municipalités qui ont répondu au questionnaire vérifient très peu le niveau de satisfaction de leurs citoyens et citoyennes quant à leur offre de services, et ce, peu importe la classe de population. Cette pratique se retrouve tout de même davantage dans les municipalités de plus de 10 000 de population. Par contre, les différences selon les classes de population se perçoivent tout particulièrement par les moyens de vérification empruntés : sondage, questionnaire envoyé par la poste, fiche de commentaires ou boîte à suggestions. Quoi qu'il en soit, un nombre minime de municipalités mentionne recueillir cette information selon le sexe, l'âge, la composition de la famille ou la strate de revenu.

L'élaboration d'une politique familiale est davantage le fait des municipalités d'au moins 5 000 habitants. D'après certains commentaires reçus de la part de petites municipalités, cette responsabilité relève parfois de la municipalité régionale de

Politique familiale, camps de jour, garderies ou encore tarif familial pour les loisirs. Les mesures visant à favoriser les familles dans les municipalités sont établies surtout dans les villes de plus de 3000 habitants.

comté. En l'absence d'une politique familiale, des municipalités disent pouvoir compter sur des comités « famille ».

À l'instar des politiques familiales, certaines pratiques de soutien à l'implantation de centres à la petite enfance ou de garderies comme le don de terrain, le loyer gratuit et le bail emphytéotique ne sont pas très répandues, même si elles sont davantage présentes dans les municipalités dont la population a une certaine importance. Le choix des pratiques à cet égard diffère donc également selon la classe de population.

L'habitation

On retrouve des habitations à loyer modique (HLM) sur le territoire de quelque 60 % des municipalités répondantes. Il s'agit surtout de municipalités de plus de 2 000 habitants. Cependant, à peine la moitié de ces habitations est accessible aux familles.

Moins du quart des municipalités répondantes disent tenir généralement compte, lors de la planification d'ensembles résidentiels, de l'implantation et du maintien de certains services de proximité comme les épiceries, les parcs, les écoles, le centre culturel et de loisirs. Cette préoccupation augmente en fonction du nombre de citoyens et de citoyennes.

Les loisirs et le transport

La moitié des municipalités répondantes offre un tarif familial pour l'utilisation des équipements de sport et de loisir. Cette mesure se retrouve majoritairement dans les municipalités de plus de 2 500 habitants. Pour leur part, certaines petites municipalités fournissent gratuitement les services de sport et de loisir à tous les citoyens et citoyennes.

En matière de transport en commun, l'idée d'un tarif adapté à la famille ressort encore moins. Les réponses indiquent



que la plupart des municipalités de moins de 10 000 habitants ne se sentent d'ailleurs pas concernées par la question.

La conciliation famille-travail et les services municipaux

La souplesse des horaires des services municipaux peut s'avérer une pratique efficace pour répondre aux besoins de nombreuses familles. Plus souvent qu'autrement, les municipalités ont mentionné les horaires des activités de loisir et de la bibliothèque. À peine plus d'une vingtaine de municipalités ont nommé l'adaptation des heures d'ouverture du bureau municipal aux besoins du public, et ce, plus souvent par les municipalités de plus de 100 000 habitants.

Les municipalités peuvent également intégrer certaines mesures à leur plan d'urbanisme pour favoriser tantôt l'implantation de garderies à proximité des lieux de résidence ou de travail, tantôt le travail à la maison. La mesure touchant les garderies se retrouve tout particulièrement dans la classe de population de 100 000 et plus. De plus, celle touchant le travail à la maison rejoint un plus grand nombre de municipalités.

Le ministère a aussi demandé aux municipalités si elles prévoient servir les écoles et les garderies en priorité lors des opérations de déneigement. La moitié des municipalités ont répondu affirmativement, et ce, progressivement selon l'importance de la population.

D'autres mesures se révèlent peu répandues, comme l'organisation d'activités lors des journées pédagogiques et de la

semaine de relâche. Ce type de pratique est davantage le fait des municipalités d'au moins 3 000 habitants. Il semble toutefois plus courant d'offrir des activités durant la semaine de relâche seulement.

Toujours dans les municipalités de 3 000 habitants et plus, les services de garde et les camps de jour en période estivale sont plutôt bien établis, ils le sont beaucoup moins dans les municipalités plus petites et ne le sont à peu près pas dans les très petites municipalités.

Retenons une dernière mesure, plus rare, qui existe surtout dans les municipalités de 5 000 à 10 000 habitants : une banque de personnes offrant des services de gardiennage.

Des initiatives à suivre

L'analyse des nombreux commentaires viendra certainement bonifier cette brève synthèse des résultats de l'inventaire, d'une part, pour apporter des pistes d'explication sur les différences entre les strates de population et, d'autre part, pour compléter la liste des initiatives.

Quoi qu'il en soit, on constate que certaines municipalités gagneraient à s'inspirer des mesures prises par certaines autres. La prochaine étape, soit la sortie d'un guide, va justement documenter de meilleures pratiques. Il ressort toutefois qu'une bonne part des mesures énumérées se retrouve plus particulièrement dans les municipalités dont la population atteint au moins 3 000 habitants et au moins 10 000 pour certaines de ces pratiques. ■

Par Huguette Proulx

Direction des communications, ministère de l'Environnement

GES-Énergie Municipalités

Pour gérer la performance énergétique et environnementale

Les municipalités sont des gestionnaires de bâtiments, d'infrastructures et de parcs de véhicules, lesquels sont des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de consommation d'énergie. À ce titre, le fait de pouvoir identifier leurs sources d'émission de GES et de pouvoir comparer leur consommation d'énergie à divers standards est, pour les municipalités, le premier pas vers une gestion proactive de leur performance énergétique et environnementale.

Le programme GES-Énergie Municipalités, dont la mise en œuvre a été annoncée publiquement le 15 avril dernier par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), vise à accompagner les municipalités du Québec dans une démarche structurée leur permettant d'obtenir un profil écoénergétique complet de leurs activités.

Ce programme est le fruit d'une étroite collaboration entre l'AQME et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Il est rendu possible grâce à la collaboration de plusieurs partenaires

dont le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Hydro-Québec, Gaz Métro et la Fédération canadienne des municipalités.

Ce service permettra aux municipalités d'obtenir un bilan complet de leurs émissions de gaz à effet de serre selon les sources d'énergie et par secteur d'activité

En participant au programme GES-Énergie Municipalités, les municipalités accèdent à un service en ligne de saisie des données portant sur leurs installations et équipements – bâtiments, arénas, véhicules, machinerie – susceptibles d'émettre des GES. Une fois la saisie achevée, ce service permettra aux municipalités d'obtenir un bilan complet de leurs émissions de gaz à effet de serre selon les sources

d'énergie et par secteur d'activité ainsi qu'une compilation des principaux indicateurs environnementaux, énergétiques et économiques en lien avec les émissions de GES. De plus, les municipalités auront accès à tous les outils nécessaires à leur inscription au programme ÉcoGESTe du gouvernement du Québec.

Pour en savoir plus sur ce programme, vous pouvez consulter le site Web : www.ecogeste.gouv.qc.ca.



Bien que le taux québécois d'émission de GES par habitant attribuable aux transports soit le plus faible des provinces canadiennes, les gaz à effet de serre émis au Québec sont principalement reliés à ce secteur. En effet, 37% des émissions proviennent directement du transport des personnes et des marchandises. L'augmentation du taux de motorisation des ménages, l'étalement urbain et la popularité croissante des véhicules utilitaires sont autant de facteurs qui contribuent à l'augmentation des GES émis par les véhicules automobiles.

Par Véronique Lavoie

Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures, ministère des Transports

La gestion écologique de la végétation

La nouvelle approche québécoise



Les avantages de la nouvelle méthode d'entretien des abords des autoroutes sont nombreux, notamment en matière d'environnement.

Le ministère des Transports a adopté une nouvelle méthode d'entretien des abords des autoroutes qui permet à la fois d'accroître la sécurité des usagers, de satisfaire les riverains, d'embellir le paysage, de tenir compte de la flore et de la faune, d'assurer le contrôle de l'herbe à poux et de faire des économies.

La nouvelle approche élimine la tonte systématique, sauf sur les deux premiers mètres à partir de l'accotement. Ailleurs, elle consiste à laisser la flore locale s'épanouir pour offrir aux usagers de la route un paysage fleuri et diversifié. Seul le développement des arbres sera contrôlé par un fauchage cyclique.

Les résultats ont confirmé que cette méthode présentait de réels avantages en matière d'environnement

En 1998, on a mis en œuvre, pour une période de trois ans, un projet pilote de gestion de la végétation qui tient compte des différents milieux traversés par un corridor autoroutier. Les résultats ont confirmé que cette méthode présentait de réels avantages en matière d'environnement. Elle est maintenant appliquée à plus de 90 % du réseau autoroutier. Les avantages les plus

notables se révèlent par rapport aux points suivants.

La diversité du paysage. La nouvelle méthode de gestion de la végétation, en laissant intacts la flore et le paysage propres à chaque région, amène une intégration harmonieuse du corridor routier tout en conservant sa diversité au paysage du Québec.

La valeur écologique des emprises. Ce type de gestion de la végétation permet d'augmenter le nombre d'espèces végétales et animales présentes dans les corridors autoroutiers (augmentation de la biodiversité) de même que la biomasse des arbres et des arbustes. Cela accroît la fixation du gaz carbonique (CO₂), ce qui contribue à la lutte contre les changements climatiques de la planète.

Le contrôle de l'herbe à poux. Une étude a révélé que l'herbe à poux, dont le pollen cause de sérieux problèmes d'allergie à environ 10 % de la population, pousse en abondance à l'intérieur des deux premiers mètres de végétation à partir de la chaussée.

La sécurité routière. Les avantages de la nouvelle gestion sont nombreux en ce domaine. La présence des hautes herbes et des arbustes à proximité des voies de circulation ralentit les véhicules en cas de perte de contrôle. La haute végétation du terre-plein central a un effet antiéblouissant la nuit. En hiver, la végétation dans les emprises sert de brise-vent, captant une partie de la neige susceptible de se répandre sur les voies de circulation. Enfin, le paysage dynamique créé par le mélange des coloris et la diversité de la végétation accroît l'attention de l'automobiliste.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures du ministère des Transports au (418) 643-9298. ■



Salaberry-de-Valleyfield adopte une politique de gestion de la qualité

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté cet été une politique de gestion de la qualité. Cette politique est notamment mise en place pour tenir compte de la capacité de plus en plus limitée de payer des citoyens et de l'augmentation des coûts pour l'administration municipale.

Comme le souligne la Ville dans un communiqué de presse : « Le défi à relever pour la nouvelle ville est, dans un premier temps, d'arriver à mettre en place les outils nécessaires pour assurer une meilleure qualité des services à la population et une administration efficace et performante. Un objectif de premier plan, également pour les citoyens et l'organisation municipale, est le développement et l'avenir de notre ville. On se doit de mettre en place les structures nécessaires pour définir les orientations de cette nouvelle ville. »

Un comité de suivi, présidé par le maire et regroupant des élus et des employés municipaux, permettra de définir les cibles d'amélioration, de mesurer le travail fait et d'évaluer la qualité de la prestation des services.

« Cette politique soutiendra l'orientation stratégique déjà entreprise et donnera un sens aux efforts fournis par les employés. Nous augmenterons ainsi la performance en définissant les moyens à privilégier, les rôles et les responsabilités de chacun », a dit le maire de Salaberry-de-Valleyfield, Denis Lapointe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la Ville.

www.ville.valleyfield.qc.ca

Paysages à l'étude

Dédiée à la connaissance et à la valorisation des paysages, la Chaire Unesco en paysage et environnement, créée cet hiver à l'Université de Montréal, constitue une première sur la scène internationale.

Les travaux de la Chaire Unesco porteront autant sur les valorisations sociales et les caractérisations culturelles des paysages et des territoires que sur les pratiques et les projets d'aménagement en architecture de paysage, en architecture, en urbanisme et en design urbain. Un des projets clés est de créer un observatoire international des paysages en coopération avec le programme de gestion des transformations sociales (MOST) et le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco.

La direction de cette nouvelle chaire (www.paysage.umontreal.ca) a été confiée à Philippe Poullaouec-Gonidec. Professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, il est déjà titulaire de la Chaire en paysage et environnement qui, elle, fut fondée en 1996.

Neuf établissements universitaires situés au Maroc, au Liban, en Italie, en Autriche et en Espagne se sont joints à la Chaire Unesco dans son premier plan d'action. Affiliée à la Chaire en paysage et environnement, la Chaire Unesco bénéficie du soutien de partenaires tels que le ministère de l'Environnement, Hydro-Québec, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi que la société Affichage Astral Média.

L'Estrie y voit

Le patrimoine paysager n'est pas seulement d'intérêt pour les chercheurs. Le comité du patrimoine paysager estrien a tenu à ce sujet un forum régional en avril à l'université Bishop's de Lennoxville. *Le patrimoine paysager estrien, j'y vois!* a réuni quelque 150 personnes. Le comité, dont le mandat est notamment de sensibiliser la population au patrimoine, est né d'une commission de l'environnement du Conseil régional de l'Estrie (CRD) et regroupe 14 organismes.

Également dans cette région, la MRC de Memphémagog, avec la collaboration de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, travaille à l'élaboration d'une stratégie d'intervention afin d'assurer une mise en valeur du cadre paysager. ■

Saint-Chrysostome se démarque

Saint-Chrysostome a été récompensée pour l'embauche à la voirie d'un aide-manoeuvre qui souffre de plusieurs limites fonctionnelles. La municipalité a reçu pour cela un prix Denis-Lazure dans la catégorie des organismes publics et parapublics.

Le travail de cet employé et son horaire ont été adaptés pour respecter ses limites et les compenser. Des démarches lui ont même permis d'obtenir son permis de conduire.

Soulignons que la Paroisse de Saint-Télesphore et la Ville de Bromont étaient également finalistes dans cette catégorie.

Le psychiatre Denis Lazure de l'hôpital Louis-H. Lafontaine a gracieusement prêté son nom à ces prix qui rendent hommage aux employeurs qui embauchent volontiers des personnes handicapées ainsi qu'aux personnes handicapées qui ont relevé le défi de créer leur entreprise. Les prix sont remis dans six catégories par la table régionale Travail pour personnes handicapées de la Montérégie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des personnes handicapées du Québec collaborent financièrement à cet événement. ■

Les actualités du MAMSL

STEFE : une application rapide, facile et sécuritaire

Par l'entremise du Bureau municipal, une nouvelle prestation électronique de services est accessible aux municipalités et organismes supramunicipaux pour les demandes de financement permanent des règlements d'emprunt.

La prestation électronique STEFE, le système de transmission électronique de financement et d'emprunt, permet à l'utilisateur de remplir en ligne le formulaire Identification des besoins permanents de financement. Par ce système, il est possible,

entre autres, de consulter, de créer, de modifier, d'annuler et de transmettre un formulaire en vue d'une demande de financement.

STEFE comporte de nombreux atouts : c'est une application rapide, facile et sécuritaire à utiliser à partir de n'importe quel ordinateur branché à Internet.

STEFE comporte de nombreux atouts : c'est une application rapide, facile et sécuritaire à utiliser à partir de n'importe quel ordinateur branché à Internet. Les données relatives à l'ensemble des règlements d'emprunt d'une municipalité détenues par le MAMSL y sont disponibles en tout temps et chaque municipalité n'a accès qu'à ses propres données. En outre, la transmission électronique a l'avantage de réduire le papier. STEFE s'ajoute aux autres applications

misées à la disposition des municipalités et des organismes supramunicipaux.



STEFE est accessible par l'entremise du Bureau municipal à l'adresse suivante : www.portail.mamsl.gouv.qc.ca. L'accès à cette application est réservé à une clientèle déjà ciblée en matière de finances municipales. Tous les utilisateurs de SESAMM sont inscrits automatiquement à STEFE.

Pour de plus amples renseignements sur le service, veuillez communiquer avec l'équipe de pilotage par courriel : stefe@mamsl.gouv.qc.ca ou par téléphone : (418) 691-2010. ■

Innovations municipales recherchées

Recherchées : municipalités audacieuses ayant à cœur d'assurer leur avenir avec des projets innovateurs dans les secteurs d'activité de l'eau potable, des eaux usées, des routes, des ouvrages d'art, de la gestion des matières résiduelles ou des systèmes de gestion. L'innovation, la technologie et la capacité d'exposer les résultats de l'expérimentation sont parmi les caractères exigés. Reconnaissance assurée.

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et le MAMSL présentent la 9^e édition du Prix d'innovation technologique en infrastructures. Le projet doit être soumis par une municipalité ou un arrondissement.

Ce prix souligne l'initiative d'une municipalité québécoise qui a choisi d'avoir recours à une nouvelle technologie dans le but de préserver son patrimoine et d'assurer de meilleurs services à ses citoyens. Il vise aussi la reconnaissance des acteurs du milieu des affaires aussi bien que des milieux municipaux et scientifiques qui œuvrent en concertation à la mise en oeuvre de solutions technologiques novatrices.

En s'associant avec le CERIU, le MAMSL souhaite contribuer à l'évolution des façons de faire et encourager l'utilisation de nouvelles technologies durables et économiques notamment par le moyen d'échanges à l'intérieur du monde municipal.

Les candidatures devront être déposées au CERIU avant 16 h le lundi 18 octobre 2004. Pour qu'une candidature soit recevable, l'heure et la date de réception ainsi que toutes les modalités de présentation du dossier devront être respectées. Le prix sera remis le 16 novembre 2004 lors du gala d'excellence qui couronnera la Semaine des infrastructures urbaines, INFRA 2004.

Pour connaître les modalités de présentation de dossier et les critères de sélection, veuillez communiquer avec Stéphanie Boivin au (514) 848-9885, poste 270 ou consulter le site Web du CERIU au www.ceriu.qc.ca. ■



M U N I C I P A L I T É

Contrôle de l'herbe à poux Un nouvel outil de sensibilisation

Par **Johanne Lafleur**

Direction du soutien aux opérations régionales,
ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

La Table québécoise sur l'herbe à poux a publié en juin dernier le *Répertoire d'activités destiné aux intervenants du milieu*.

Le répertoire est inspiré des réalisations en sensibilisation et contrôle de l'herbe à poux relevées au cours des deux dernières décennies. Parmi ces réalisations, soulignons la mise sur pied d'un kiosque d'information, la confection d'un herbier, la création d'un concours

de dessins ou de photos et l'organisation d'activités sur le terrain, telles que l'aménagement de sites de démonstration, la réalisation d'une corvée ou un concours d'arrachage.

Ce répertoire suggère différents moyens – conférence et communiqué de presse, entrevue, capsule publicitaire, publication d'une fiche d'information, miniconférence, journée thématique – pour faire connaître les activités des organismes qui s'occupent du contrôle de l'herbe à poux.

Le site Web de la Table québécoise sur l'herbe à poux, hébergé par la Direction de santé publique de Montréal, présente les organismes membres de la table ainsi que leurs réalisations en plus d'offrir une foule de renseignements. S'y trouvent notamment une carte de la distribution géographique de l'herbe à poux, les éditions du bulletin d'information *Le Flash Herbe à poux*, le répertoire d'activités ainsi que du matériel de formation. Une section s'adresse particulièrement aux professionnels en proposant des *Fiches d'aide à la décision*. Les activités ludiques n'ont pas été oubliées; une nouvelle section comporte des jeux pour les enfants, les responsables de groupes d'enfants, les enseignants ainsi que la famille.

Rappelons que le MAMSL apporte son soutien à la Table québécoise sur l'herbe à poux en l'informant sur le système municipal et en l'éclairant sur les enjeux de la lutte contre l'herbe à poux pour les municipalités.



L'herbe à poux, une plante annuelle d'une hauteur de 10 à 150 centimètres, produit du pollen qui provoque le rhume des foins. Elle est la cause principale du rhume des foins entre la mi-août et les premières gelées. De 6% à 13% de la population souffre de cette allergie.

Direction de la santé publique, Montréal

Vous voulez partager vos réussites? Vous avez des idées novatrices? La Table québécoise sur l'herbe à poux vous invite à les lui communiquer.

Courriel : e.masson@rsss16.gouv.qc.ca

Site Web : www.santepub-mtl.qc.ca/environnement/herbe/herbeapouxindex.html ■

Les directions
RÉGIONALES

du ministère des
Affaires municipales,
du Sport et du Loisir

**DIRECTION RÉGIONALE DU
BAS-SAINT-LAURENT (Région 01)**
M. Gilles Julien, directeur régional
337, rue Moreault, 2^e étage
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3629
Télécopieur : (418) 727-3537

**DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY—
LAC-SAINT-JEAN (Région 02)**
M. André Rochefort, directeur régional
3^e étage, bureau 306
227, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4
Téléphone : (418) 698-3523
Télécopieur : (418) 698-3526

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA CAPITALE-
NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
(Régions 03 et 12)**
M. Maurice Lebrun, directeur régional
Rez-de-chaussée, bureau 180
979, avenue de Bourgogne
Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1343
Télécopieur : (418) 643-4086

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE ET DU
CENTRE-DU-QUÉBEC (Régions 04 et 17)**
M. Pierre Robert, directeur régional
3^e étage, bureau 302
100, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6653
Télécopieur : (819) 371-6953

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ESTRIE (Région 05)**
M. Pierre Poulin, directeur régional
4^e étage, bureau 4.04
200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3244
Télécopieur : (819) 820-3979

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'OUTAOUAIS (Région 07)**
M. Pierre Ricard, directeur régional
9^e étage, bureau 9.300
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3006
Télécopieur : (819) 772-3989

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Région 08)**
M. Denis Bureau, directeur régional
1^{er} étage, bureau 105
170, avenue Principale
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : (819) 763-3582
Télécopieur : (819) 763-3803

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD
(Région 09)**
M. Jacques Chiasson, directeur régional
1^{er} étage, bureau 1.801
625, boul. Lafleche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4241
Télécopieur : (418) 295-4955

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Région 11)**
M. Michel Gionest, directeur régional
500, avenue Daigneau, bureau 10B
C. P. 310
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5024
Télécopieur : (418) 689-4823

**DIRECTION RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE,
DES LAURENTIDES ET DE LA MONTRÉGIE
(Régions 14, 15 et 16)**
**M. Robert Sabourin,
directeur régional par intérim**
500, boul. René-Lévesque Ouest, 14^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-5487
Télécopieur : (514) 873-3057

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN
ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES
(Territoire de la Communauté
métropolitaine de Montréal)**
M. Yves Lafortune, directeur
800, rue du Square-Victoria, bureau 4.18
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-8246
Télécopieur : (514) 873-3692

MUNICIPALITÉ

Ministère
des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir
Direction des communications

Aile Cook, RC
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Société canadienne des postes
Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention 40005085



LES INDICATEURS
DE GESTION
MUNICIPAUX

Un regard neuf
sur notre

Municipalité

POUR RENSEIGNEMENTS:

Direction des finances municipales
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Aile Chauveau, 1^{er} étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : (418) 691-2009
Télécopieur : (418) 646-9149
Courriel : indicateurs@mamsl.gouv.qc.ca
Site Web : www.mamsl.gouv.qc.ca

Affaires municipales,
Sport et Loisir
Québec 